



BULLETIN D'INSCRIPTION Brocante de la Fête au Village 2024 **Le 9 juin 2024**

Rue Henri Devorsine, Rue du Lieutenant Boucly, Rue Marx Dormoy, Place Charles de Gaulle

Réservation et paiement avant le 26 mai 2024 à renvoyer soit :

- 1. Par courrier à Camille Sohier 5 Rue Gabriel Péri 59680 Ferrière la petite.
- 2. Par mail: comitedesfetesflp@gmail.com
- 3. A la salle paroissiale les dimanches 12 / 19 / 26 mai 2024 de 9h à 11h.
- 4. Renseignements par téléphone au 06.46.80.10.51 de 10h à 12h du lundi au samedi uniquement.

Nom (en majus	cule) :	Prénom :	
Rue :		N°:	
Code Postal :	Ville :		
Téléphone port	table : E-	-Mail :@@	
Date et lieu de	naissance :/ à		
N° de carte d'ic	dentité ou de permis de conduire :		
Délivré le	// par la Préfecture de _		
Je souhaite participer à	la brocante du 9 juin 2024 à Ferrière l	a Petite (3 mètres min à 5€ puis 1€ le mè	tre supplémentaire) :
	3 mètres minimum	5€	
	X mètres supplémentaires (1€/mètre supplémentaire)	X 1€	
	Je suis professionnel		
	J'ai une tonnelle	Dimension (LxI) :	- -
	Total		
			-
□ Par chèque à	l'ordre du Comité des Fêtes de Ferrièr	e la Petite 🗆 En espèces	
□ Par virement PRENOM – Exp		5050 6516 5032 6670 219 - Avec en cor	mmunication « NOM –
□ Je désire un e	emplacement devant ma résidence si p	ossible et si disponible.	
		res manifestations de même nature au cours s personnels et usagés. (Loi du 7 janvier 2	
·	aissance du règlement de la brocante d remplissant pas l'entièreté des informa	le la fête au village 2024 et je m'engage à tions ne sera pas pris en compte.	le respecter, tous
		Lu et approuvé, Le//	2024
		Nom et prénom + Signature :	



La fête au village 2024 – Brocante du 09 juin 2024 Règlement intérieur

- 1. L'accès à la brocante pour les exposants se fera obligatoirement par l'entrée de la rue du Lieutenant Boucly en venant de Ferrière la Grande.
- 2. Il est strictement interdit de diffuser de la musique sans l'autorisation de l'organisateur.
- 3. Toute organisation de concours, loterie, jeu payant, tombola, pari est interdite. Aucun droit d'entrée ne devra être perçu.
- 4. Il est strictement interdit de vendre des boissons ou nourritures à consommer sur place, sauf dégustation de produits du terroir hors accord de l'organisateur.
- 5. L'exposant est seul responsable vis-à-vis du public, des autres exposants et des propriétaires de biens (tonnelles ou autre) qu'il occupe ou utilise. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, dégradations... qui surviendraient à l'occasion de la préparation, du déroulement ou du démontage des installations.
- 6. Les heures d'ouverture sont à titre indicatif, de 5h30 à 17h30, les exposants devant arriver **avant 7h du matin** impérativement (interdiction de circuler en voiture ou deux roues de 7h à 17h30). Les retardataires se verront refuser l'accès à la brocante.
- 7. Pendant les heures de la brocante, à savoir de 7h à 17h30, il sera strictement interdit de circuler en voiture ou deux roues sur la brocante.
- 8. L'exposant doit prendre au minimum 3 mètres d'emplacement.
- 9. L'exposant s'engage à respecter la limite de son emplacement et ne pas déborder sur la route de plus de 50 cm afin de laisser un passage pour les services de secours.
- 10. L'exposant s'engage à rendre son emplacement propre après son départ et à reprendre tous ses déchets.
- 11. Les organisateurs se donnent le droit de refuser le droit d'exposer aux personnes non respectueuses du présent règlement et de leurs engagements. Les décisions des organisateurs seront sans appel et aucun remboursement ne sera effectué aux exposants qui seraient refusés du fait du non-respect du règlement.
- 12. En cas de non occupation de votre emplacement le jour de la brocante, la somme perçue pour la réservation de votre emplacement ne pourra vous être remboursée.

Lu et approuvé, Le/	<u>/</u> 202		
Nom et prénom + Signature :			